



## **Projet d'Accord « CONTRAT GÉNÉRATION » : 1 Embauche, pour 7 Départs !!!**

**Consultée en séance Comité d'Entreprise sur le Projet d'Accord sur le « Contrat de Génération », qui n'a été validé par aucune Organisation Syndicale, la CFDT-CMMA émet ici un "Avis Négatif" :**

La CFDT déplore que la Direction ne soit jamais entrée dans les « Négociations », nos Dirigeants n'entendant pas appliquer une « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences » (GPEC). **A une "gestion dynamique de l'Emploi", la Direction préfère -officiellement- pratiquer le "gel des embauches", appelé pompeusement la « gestion prudentielle des effectifs ». Cette politique d'austérité est d'autant plus inacceptable que nos résultats sont florissants et en augmentation !** Et c'est donc dans cet état d'esprit-là, que la Direction a rédigé un texte vide de mesures nouvelles, ne permettant pas de faciliter l'insertion durable de Jeunes, de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des Salarié(e)s Seniors, d'assurer la transmission des savoirs et des compétences... etc. La Direction ne reprend ces thèmes que par des applicatifs existants qui -in fine- sont inefficaces. Nos propositions sont restées "lettre morte", notamment sur une Négociation conjointe dans toutes les Entreprises (l'hétérogénéité de celles-ci ne permettant pas d'avoir une application directe du contenu de l'accord cadre), sur la volonté affirmée d'octroyer le temps partiel aux Séniors qui le souhaitent (notamment en fin de carrière), sur l'adaptation des postes de travail à cette même population, sur la mise en place de véritables entretiens de deuxième partie de carrière, sur un réel dispositif d'insertion des Jeunes et -bien évidemment- sur le maintien de nos effectifs, pourtant nécessaire pour répondre à notre politique ambitieuse de développement commercial et de diversification de nos produits/services... **La Direction prévoit l'embauche de 300 Jeunes sur 3 ans, à l'échelle du Gpe CM11-CIC qui compte dans son "périmètre social" quelques 45.000 Salarié(e)s.** Dans le même temps, notre Direction CM11-CIC estime qu'en dehors de l'embauche de 300 Jeunes (représentant ≈ 45 % du volume total), **elle en prévoit donc environ 350 Salarié(e)s âgé(e)s de 29 ans à 55 ans. Ce chiffre de 650 embauches sur 3 ans (300 + 350) est à rapprocher des 4.500 départs sur la même période (1.500 départs par an étant constatés en moyenne sur les derniers exercices) ; soit 1 embauche pour 7 départs !!!** Il est à préciser que le nombre d'embauches de "Jeunes" et de "moins jeunes" est loin d'être au niveau de ce qui se pratique actuellement, bien que celui-ci soit déjà notoirement insuffisant. Lors de la dernière réunion de Négociations, nous avons mis en garde la Direction sur le fait que l'absence de réel contenu du Projet d'Accord, pourrait amener les Services Administratifs à sanctionner notre Groupe CM11-CIC, tel que le précise le courrier du 12 Septembre 2013 de Michel SAPIN, Ministre du Travail. D'autre part, nous avons fait part à la Direction que cette "lettre de cadrage" précise qu'un délai supplémentaire peut être octroyé aux Entreprises ayant une véritable volonté d'aboutir à la signature d'un Accord sur le Contrat Génération. Malheureusement, la Direction estime qu'elle ne peut faire « d'avancées supplémentaires » dans ces Négociations et entend appliquer son « Plan d'Action » (unilatéral). En toute logique, la « Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi » (DIRECCTE) de STRASBOURG (siège Gpe CM11-CIC) devrait imposer à la Direction d'ouvrir de réelles Négociations.